

# L'Écho Municipal

Ce journal est né d'une fusion entre  
La Corporation de développement  
et la

Municipalité de La Trinité-des-Monts  
[www.muntrinite@mrc-rn.ca](http://www.muntrinite@mrc-rn.ca)



## MOT DU MAIRE



Chers concitoyens, chères concitoyennes,

Au cours des prochains mois, la MRC de Rimouski-Neigette entreprend la révision de son schéma d'aménagement. Ce processus implique pour chaque municipalité de la MRC, la tenue de plusieurs rencontres dans le but d'identifier les principales contraintes, les lacunes ainsi que les divers potentiels au niveau de l'aménagement et du développement du territoire.

La MRC doit également réviser le PGMR (plan de gestion des matières résiduelles). Cette révision s'effectuera sur quelques années et consistera, entre autres, en une étude de caractérisation des matières résiduelles (déchets), afin de connaître le pourcentage de matières organiques (compost) et de matières récupérables qui se retrouvent de manière inappropriée dans le bac noir (déchets). Cela permettra à la MRC de se documenter davantage à ce propos et d'ainsi pouvoir mieux orchestrer les campagnes de sensibilisation et d'éducation citoyennes.

Le 18 février 2021, édition no' 37

L'ensemble de ces actions contribue ainsi à réduire l'empreinte environnementale et aussi à diminuer de façon significative les coûts reliés aux cueillettes sélectives.

Malgré le fait que toutes les rencontres des membres du conseil municipal doivent encore se tenir en mode virtuel, et non plus de façon « présenteielle », nous vous assurons que tous les dossiers reçoivent une analyse et un traitement des plus rigoureux.

Je tiens, à cet égard, à remercier sincèrement tous les membres du conseil municipal ainsi que la direction et le personnel de tous les efforts additionnels requis en raison du contexte plus difficile lié à la pandémie de la COVID-19.

Même si notre région est passée de la zone rouge à orange, nous devons continuer à respecter toutes les consignes et les règles émises par la santé publique.

Comme je l'ai déjà mentionné antérieurement, n'oubliez pas de prendre un peu de temps pour communiquer avec les personnes seules et âgées qui traversent certainement cette crise sanitaire avec plus de difficultés que certains d'entre nous.

Enfin, vous avez assurément remarqué que plusieurs campagnes publicitaires ont pour thème la promotion de l'achat local. L'objectif de ces publicités est de sensibiliser le public à l'importance de soutenir et d'encourager nos commerces de proximité afin de leur assurer une pérennité financière.

Je vous transmets mes plus cordiales salutations et vous souhaite une belle fin de saison hivernale.

Yves Detroz

Maire

La Trinité-des-Monts

## MUNICIPAL

### **MESURES SANITAIRES COVID-19 EN ZONE ORANGE**

Dans le contexte actuel et ce même en zone orange, les mesures sanitaires pour la municipalité restent identiques.

Le bureau municipal est ouvert au public en avant-midi. Nous vous demandons de sonner à la porte pour vous annoncer.

La bibliothèque et le service d'urbanisme demeurent accessibles via de la prise de rendez-vous téléphonique.

Vous pouvez me contacter au 418-730-3525 (Nadia) ainsi qu'en dehors des heures habituelles pour des urgences seulement.

### **PETIT RAPPEL**

Nous avons des masques pour les enfants et les adultes de disponible à la municipalité.

### **CONCOURS DÉCORATIONS DE NOËL 2020**

*Comme convenu, le tirage a eu lieu lors de l'assemblée municipale du 11 janvier dernier. Les gagnants sont monsieur André-Albert Brillant (chalet) et madame Joëlle Lepage et monsieur Steve Proulx (village). Notre municipalité a été bien décorée car cette année, il y a eu 88 résidences illuminées et décorées. Félicitations à nos gagnants qui reçoivent chacun un bon d'achat d'une valeur de \$ 50.00 au dépanneur « Le Nécessaire » de La Trinité-des-Monts.*

*Nicole Després conseillère et déléguée au Comité D'Embellissement et du Jardin Communautaire*

## RÉSULTAT DU TIRAGE DES DONS VOLONTAIRES POUR L'ÉGLISE

La responsable pour les dons volitaires de la Fabrique a effectué le tirage du mois de janvier 2021 au Marché Le Nécessaire, le 7 février dernier. Le moitié/moitié du mois de janvier a rapporté 800\$. La gagnante de la somme de 400\$ est Marissa Lavoie de St-Agapit. Le tirage été fait par madame Christine Proulx, cliente.

Merci de votre encouragement.

Prochain tirage aura lieu à la municipalité le 1 mars 2021

Madame Denise Brisson, responsable de l'activité.



PROVINCE DE QUÉBEC  
**MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA TRINITÉ-DES-MONTS**

**Séance ordinaire  
11 Janvier 2021**

Assemblée régulière de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, à l'heure ordinaire des sessions, le lundi, 11 Janvier 2021, en appel conférence téléphonique du au COVID-19, sous la présidence de monsieur Yves Detroz, maire.

Sont présents:

Madame Lise Lebel  
Madame Nicole Després  
Madame Denyse Leduc  
Monsieur Langis Proulx  
Monsieur René Morin  
Monsieur Lawrence Brisson

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Nadia Lavoie, dir. gén. fait fonction de secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Résolution No 001-21**

Il est proposé par René Morin, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le varia ouvert.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE DÉCEMBRE 2020

**Résolution No 002-21**

Il est proposé par Nicole Després, et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux du 07 décembre ainsi que les 3 extraordinaires du 15, 22 décembre 2020. Chacun des membres du conseil municipal présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la Municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que j'ai déposé l'état des revenus et des dépenses au 31 décembre 2020.

.....  
Nadia Lavoie  
Dir. gén. /sec.-trés.

COMPTES À PAYER  
**Résolution No 003-21**

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que la municipalité possède les fonds requis pour payer ces achats.

.....  
Nadia Lavoie  
Dir. gén. /sec.-trés.

Après lecture de la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles, il est proposé par Lise Lebel, et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte les comptes à payer suivants et en autorise le paiement:

DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2020

Alarme 911 Rimouski/ Loisirs :	19.49\$
Dépenses incompressibles (par Accès-D):	7 233.81\$
Dépenses incompressibles (par chèque):	31 154.78\$
Dépenses compressibles :	10 159.55\$
Frais fixes opération entreprise :	61.25\$
Int. Prêt temporaire :	114.02\$
Int. Prêt No2 TECQ 2014-2018 :	973.33\$
Paieement/ RCAP :	161.75\$
Remises Fédérales/Provinciales Novembre 2020 :	4 729.34\$
Salaires des employés :	8 001.64\$
<b>Total des dépenses pour décembre 2020 :</b>	<b>62 608.96\$</b>

REVENUS AU 31 DÉCEMBRE 2020

Dotation spéciale:	8 174.00\$
Intérêts-arrière de taxes :	2.77\$
Location Clef Métis 2020 :	270.00\$
Mutation :	350.00\$
Permis :	90.00\$
Revenu divers :	358.36\$
Subvention Fonds Vert :	2 356.25\$
Subvention Préco (Traitement des eaux usées) :	32 249.00\$
Taxes foncières générales :	861.22\$
Total des revenus pour décembre 2020 :	44 711.60\$
Solde en banque au 31 décembre 2020 :	-46.25\$
Solde en banque dans crédit variable :	110 746.37\$

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #257-21

**Résolution No 004-21**

Madame Nicole Desprès, conseillère, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro #257-21 décrétant un règlement de concordance modifiant le plan d'urbanisme pour la municipalité de La Trinité-des-Monts afin d'assurer la concordance au règlement #20-02.
- Dépose le projet du règlement numéro #257-21 intitulé règlement de concordance #257-21 modifiant le plan d'urbanisme pour la municipalité de La Trinité-des-Monts afin d'assurer la concordance au règlement #20-02.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #258-21

**Résolution No 005-21**

Monsieur Langis Proulx, conseiller, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro #258-21 décrétant un règlement de concordance #258-21 modifiant le règlement de zonage #195-12 pour la municipalité de La Trinité-des-Monts afin d'assurer la concordance au règlement #20-02.
- Dépose le projet du règlement numéro #258-21 intitulé règlement de concordance #258-21 modifiant le règlement de zonage #195-12 pour la municipalité de La Trinité-des-Monts afin d'assurer la concordance au règlement #20-02.

ADOPTION DU RÈGLEMENT #256-20

**Résolution No 006-21**

Il est proposé par Denyse Leduc, et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts adopte le règlement modifiant la grille de spécification 009-F du règlement de zonage #195-12, portant le numéro #256-20 et statue ce qui suit :

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE  
DE LA TRINITÉ-DES-MONTS**

RÈGLEMENT NUMÉRO #256-20

RÈGLEMENT MODIFIANT LA GRILLE DE SPÉCIFICATION 009-F DU RÈGLEMENT DE ZONAGE #195-12.

**CONSIDÉRANT QUE**

le conseil municipal a adopté un règlement de zonage portant le numéro

#195-12 pour l'ensemble de son territoire ;

**CONSIDÉRANT QU'** une citoyenne fait une demande à la municipalité afin de construire une habitation unifamiliale ;

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain de la demanderesse est situé dans la zone 009-F ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'usage H1- Habitation n'est pas autorisé dans cette zone ;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriétaire a fait une demande de modification en bonne et due forme ;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 7 décembre 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Denyse Leduc  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le règlement portant le numéro #256-20 est et soit adopté et que le conseil ORDONNE ET STATUE par ce règlement, ce qui suit:

Article 1 NUMÉRO ET TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le numéro #256-20 et s'intitule « *Projet de règlement modifiant la grille de spécification de la zone 009-f du règlement de zonage 2012-121* ».

Article 2 AJOUT D'USAGE

La grille de spécification est modifiée. La modification consiste à:

- 1) Ajouter dans la catégorie « groupe d'usage H1- Habitation » comme classe d'usage particulier dans la zone 009-F.
- 2) La présente grille se trouve à l'annexe A du présent règlement.

Article 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Avis de motion :	7 Décembre 2020
Adoption du projet :	7 Décembre 2020
Adoption :	11 Janvier 2021
Affichage :	12 Janvier 2021





## **Offre d'emploi : 2 postes de Moniteur camp de jour avec service de garde**

### **SOMMAIRE DU POSTE**

Relevant du responsable camp de jour, le moniteur collabore à l'organisation des activités des camps de jour, anime les activités et prévoit le matériel nécessaire. Il encadre et supervise des groupes d'enfants âgés entre 5 et 12 ans. Il est également responsable de la sécurité de leur groupe lors des activités régulières et des sorties. Le moniteur peut être occasionnellement invité à travailler sur des événements de la saison estivale, tels que : Fête nationale, Cinéma en plein air, Fête de quartier, etc.

### **PRINCIPALES TÂCHES ET RESPONSABILITÉS**

- Est responsable de la sécurité et du bien-être de son groupe d'enfants;
- Fait respecter les règlements et procédures en vigueur;
- Anime les activités et prévoit le matériel nécessaire;
- Participe à des formations, s'il y a lieu et toutes tâches connexes.

### **EXIGENCES DU POSTE**

- Être âgés de 15 à 30 ans au début de l'emploi;
- Expérience pertinente avec les enfants (atout);
- Faire preuve d'autonomie, sens des responsabilités et de jugement;
- Avoir une capacité à gérer des situations difficiles et à travailler en équipe;
- Avoir un certificat de secourisme
- Bonnes habiletés de communications et de relations interpersonnelles;
- Avoir des aptitudes en animation, dans le domaine artistique ou sportif (un atout);

### **HORAIRE DE TRAVAIL :**

À partir du 28 juin 2020 : 40 heures par semaine pour une durée de 7 ou 8 semaines, du lundi au jeudi ;

- Moniteur camp de jour avec service de garde : 7h30 à 17h30

**ENTREVUE :** Mai

**DATE LIMITE POUR SOUMETTRE VOTRE CANDIDATURE :** 30 avril 2021, 16 h

#### **Salaire**

14.50\$/heure

#### **Adresse où postuler**

**Courriel:** [muntdm@gmail.com](mailto:muntdm@gmail.com)

Municipalité de La Trinité-des-Monts

12 Principale Ouest,

La Trinité-des-Monts

Québec, G0k 1B0

# **CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT** **DE LA TRINITÉ-DES-MONTS**

## **Offre d'emploi : 1 poste d'horticulteur**

### **SOMMAIRE DU POSTE**

Aide à l'entretien et l'aménagement du jardin communautaire;

Entretien des fleurs;

Aide à l'entretien et à l'embellissement des espaces verts de la municipalité.

### **EXIGENCES DU POSTE**

- Être âgés de 15 à 30 ans au début de l'emploi;
- Expérience pertinente serait un atout;
- Faire preuve d'autonomie, sens des responsabilités et de jugement;
- Avoir une capacité à gérer des situations difficiles et à travailler en équipe;
- Bonnes habiletés de communications et de relations interpersonnelles;

### **HORAIRE DE TRAVAIL :**

À partir du 28 juin 2020 : 35 à 40 heures par semaine pour une durée de 7 ou 8 semaines.

**ENTREVUE :** Mai

**DATE LIMITE POUR SOUMETTRE VOTRE CANDIDATURE :** 30 avril 2021, 16 h

### **Salaire**

14.00\$/heure

### **Adresse où postuler**

Langis Proulx, Président  
Corporation de développement  
De La Trinité-des-Monts  
[cbrisso@globetrotter.net](mailto:cbrisso@globetrotter.net)

FABRIQUE



**Message important - horaire des messes :**

Suite à la situation de la covid-19 dans la zone orange et au confinement, il n'y aura **pas de messe dans notre secteur** pour les prochaines semaines. Nous suivrons les nouvelles directives du gouvernement au début du mois de mars.

Pour informations (secrétariat de la paroisse) : Mme Suzanne Lévesque 418-779-2591

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT

Pour faire suite à ma chronique du mois passé, je finissais celle-ci en vous informant en tout dernier lieu que trois de nos projets demandés avaient été approuvés et dont les activités seront concrétisées au printemps, à l'été et à l'automne 2021.

Nous devons recevoir, je l'espère, de bonnes nouvelles en février 2021 d'un quatrième projet présenté dans le cadre du programme « **Nouveaux Horizons** » que monsieur Lawrence Brisson et moi avons monté pour le « groupe **Santé Vie Active** » afin que les participants soient équipés de matériel adéquat pour leurs activités hebdomadaires dans leur nouveau local situé dans l'édifice municipal.

Mon épouse et moi avons également élaboré un autre projet étudiant (horticulteur) pour faire l'entretien et l'aménagement du jardin communautaire, de s'occuper de garder nos fleurs jolies pendant toute l'été et d'améliorer l'embellissement et l'entretien de nos équipements dans le parc municipal.

Pour tous ceux qui se posent des questions concernant l'illumination de notre belle croix devant l'église, nous avons contacté un de nos fournisseurs afin qu'il puisse commencer les travaux. Cependant, compte tenu de la pandémie, il nous confirme que cela ne pourra se concrétiser qu'à la fin du printemps.

Pour terminer, nous venons de finaliser notre cahier de charge de la Corporation de développement de La Trinité-des-Monts. Comme nous ne pourrons avoir d'assemblée générale annuelle à cause de la covid-19, nous mettrons gratuitement à votre disposition une dizaine de cahiers sur le comptoir d'entrée de la municipalité. Bonne lecture !

**Langis Proulx**, président de la Corporation de développement de TDM

Avis: Reprise graduelle des rituels funéraires. [Lire la suite...](#)



 Partager

## Lévesque - Laplante, Thérèse

Date de naissance : 06 décembre 1930

Date de décès : 10 février 2021

Date de la célébration : 20 février 2021

Âge : 90 ans et 2 mois

au Centre d'hébergement de Rimouski le 10 février 2021, est décédée à l'âge de 90 ans et 2 mois madame Thérèse Lévesque, demeurant à Rimouski, épouse de feu monsieur Alfred Laplante, fille de feu monsieur Albert Lévesque et de feu madame Albertine Bélanger.

Avec la restriction imposée de 25 personnes dû à la situation actuelle, la famille recevra les condoléances le samedi 20 février de 13 h à 15 h, à la Coopérative funéraire du Bas-Saint-Laurent, site Saint-Jean-Baptiste situé au 286, rue Saint-Jean-Baptiste Ouest à Rimouski. L'inhumation aura lieu ultérieurement aux Jardins commémoratifs Saint-Germain de Rimouski. Le port du masque est obligatoire. S'il vous plaît, veuillez prendre connaissance des procédures à suivre concernant la reprise des rituels funéraires. Elle laisse dans le deuil ses enfants : Gérald (Liette Gagnon), Réjean (Sylvie Brisson), Nelson (Marielle Jasmin), Robin et Dave, ses petits-enfants : Karine, Kathy, Sabrina, Derek, Cindy, Zoé et Guillaume, ses arrière-petits-enfants, ses frères et ses soeurs : Jean-Maurice, Gaétan, Marielle, Henriette et Louiselle, ses beaux-frères et ses belles-soeurs des familles Lévesque et Laplante, autres parents et amis(es). Elle était également la mère de feu Guylaine.

Merci pour vos témoignages de sympathie. Un remerciement tout particulier s'adresse au personnel du Centre d'hébergement de Rimouski pour les bons soins prodigués à notre maman. Ses enfants

## **Défi bonhomme: Amusons-nous!**

*Cette pandémie nous restreint dans beaucoup de choses... toutefois, la neige est au rendez-vous dans notre beau coin de pays. Je vous invite donc à faire des bonhommes de neige et de les personnaliser selon votre inspiration et ... pourquoi pas y poser des objets en y formant des cœurs ou bien avec du colorant alimentaire d'y peindre des cœurs! Ce sera bientôt la Saint-Valentin et de plus février est le mois du « Cœur » (Fondation des maladies du cœur et de l'AVC.)*

*Une thématique qui nous fait réaliser que nous avons de la chance de vivre dans ce bel environnement et de mettre des sourires à tous les passants. Prenez des photos souvenirs de vos chefs-d'œuvre. Envoyez-nous les et nous les ferons paraître sur le compte Face-Book de la municipalité au courriel suivant : [www.muntrinite@mrc-rn.ca](mailto:www.muntrinite@mrc-rn.ca)*

*Nous avons hâte de voir l'originalité de vos bonhommes de neige!*

*Prenez bien soin de vous et des autres!*

*Nicole Després conseillère et déléguée au Comité D'Embellissement et du Jardin Communautaire*

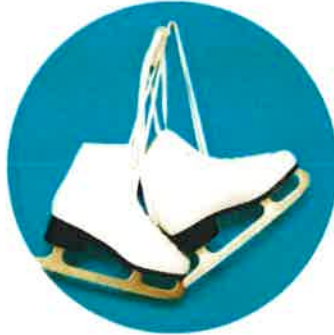




# LE PLEIN AIR EN 6 DÉFIS



S'INSCRIRE AU  
[DEFICHATEAUDENEIGE.CA](http://DEFICHATEAUDENEIGE.CA)



PATINER  
EN FAMILLE



FAIRE UN  
BONHOMME  
DE NEIGE



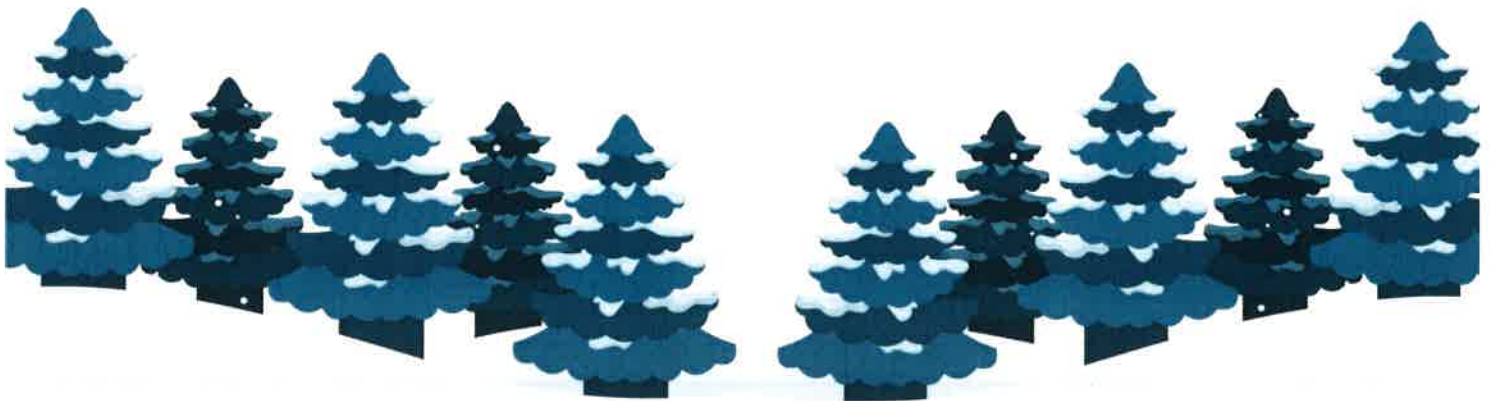
DÉCOUVRIR UN  
SENTIER PÉDESTRE



S'AMUSER  
EN GLISSANT



MANGER DEHORS



Moniteur camp de jour avec service de garde

## Masques de procédure : « recycler » ou jeter au bon endroit ?

Depuis l'annonce par le gouvernement que les élèves doivent porter un masque jetable à l'école, la question de la disposition de ces masques est devenue un sujet d'intérêt. D'autant plus qu'on en retrouve de plus en plus par terre, dans les stationnements. Comment éviter que ces masques se retrouvent en nature? Comment en disposer adéquatement?

En premier lieu, il est important de savoir que **ces masques ne doivent jamais être mis avec les matières recyclables ni abandonnés dans la rue ou en nature**. Étant des matières « contaminées », la disposition de ces équipements de protection individuelle doit être conforme aux règles émises par la Santé publique afin d'éviter tout risque de contamination. Actuellement, Recyc-Québec préconise de disposer de ces matériaux avec les déchets dans des contenants fermés.

### Les options de « recyclage »

RECYC-QUÉBEC a publié le 16 décembre dernier un document intitulé « [Entreprises offrant des services de récupération de masques et d'équipements de protection individuelle](#) ».

Malheureusement, comme le démontre [la Régie intermunicipale des déchets du Témiscouata](#), on se rend compte qu'actuellement, **il n'y a aucune entreprise en mesure de recycler les masques de procédure au Québec**. Et même lorsque c'est tenté, les frais facturés par les entreprises pour participer à leur programme sont très élevés et peuvent facilement dépasser les 13 000 \$ par tonne. Si on compare, une tonne de déchets enfouis à Rimouski coûte à peine 130 \$ par tonne.

Bien qu'aucune étude scientifique n'ait encore été faite, on peut aussi émettre un **doute sur le gain environnemental de ce "recyclage" des masques par rapport à l'enfouissement au niveau local**. Il faut en effet transporter les masques sur de très grandes distances (émission de gaz à effet de serre) et la valorisation énergétique (incinération) entraîne des émissions polluantes. La traçabilité des matières est aussi un défi pour s'assurer que tout soit fait conformément aux normes en vigueur.

En résumé, avec l'état actuel de la situation, le plus important est que votre masque jetable ne finisse pas dans la rue, puis dans nos cours d'eau! Autant que possible, on privilégie les masques réutilisables et lorsque ce n'est pas possible, on dispose de notre masque dans le bac à déchets!

Pour plus d'information sur les matières acceptées lors des différentes collectes, consultez [Infobac.ca](#) ou composez le **418 725-2222**.